

§) Equipement

Feux de route CR ou SCR (E)

Feux de croisement CR ou SCR (E)

Feux de position A (E) dans phares

Feux rouges R-S1 (E)

Feux stop R-S1 (E)

Clignoteurs av 1 (E) | ar 2a (E)

Catadioptres av | ar 1 (E)

Feux de gabarit av | ar

Feux complément

Eclairage plaque 2 séparés

Essuie-glace 2 balais avec lave-glace

Avertisseurs MOTORCRAFT TP4R 556 + TP4R 557
ou d'autres modèles expertisés selon fiches d'homologation

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule Voiture de livraison

Marque et type F O R D (D) 125 Transit

Homologation N° CH 3306 80

Carrosserie

Places total 7 avant 3

Poids à vide sel. bulletin pesage Carburant B

Charge utile sel. carrosserie CV-impôt 10,16

Poids total 2570 Cylindrée 1995

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Meure des gaz : emplacement de la vignette = à côté de la plaquette du constructeur
- ***) Ceintures de sécurité : position des sangles et accessibilité aux commandes testées selon OCS, art. 23, al. 3bis; les ceintures du type Ar4 sont requises.
- +) Carrosserie : sur demande avec pont original
- | dimensions | extérieures | intérieures | répartition du poids | avant | arrière | total |
|-----------------|-------------|-------------|----------------------|--------|---------|---------|
| longueur | 4430 mm | 1650 mm | poids à vide | 760 kg | 680 kg | 1440 kg |
| largeur | 2045 | 1960 | charge utile | 220 | 910 | 1130 |
| hauteur | 1995 | 400 | poids total | 980 | 1590 | 2570 |
| porte à faux AR | 1050 | 1000 | poids garantis | 1060 | 1650 | 2570 |
- ++) Variante de jantes : 6 J x 14 au lieu de 5 1/2 J x 14.
- §) Equipement : pour les modèles avec pont, des bavettes sont exigées à l'arrière; les dimensions, le poids et l'équipement doivent être contrôlés à l'immatriculation.
- §§) Démarrage : démultiplication exigée dans pont arrière 5,14; indiquée par code "2" sur la plaquette du constructeur dans la rubrique "Axe". Doit être contrôlé.

Lieu et date de l'homologation

Homologation fédérale des types de véhicules

Rothrist, du 23.8 au 3.9.1976